

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CF72

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
 M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
 M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	1 666 788 142	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	537 125 584	0
<i>Dont titre 2</i>	308 959 606	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	617 423 384	0
<i>Dont titre 2</i>	555 574 243	0
Diversification du secteur agricole dans les Outre-mer (<i>ligne nouvelle</i>)	10 000 000	0
TOTAUX	2 831 337 110	0
SOLDE	2 831 337 110	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	1 749 009 529	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	536 225 584	0
<i>Dont titre 2</i>	308 959 606	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	625 147 733	0
<i>Dont titre 2</i>	555 574 243	0
Diversification du secteur agricole dans les Outre-mer (<i>ligne nouvelle</i>)	10 000 000	0
TOTAUX	2 920 382 846	0
SOLDE	2 920 382 846	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons financer un programme de diversification du secteur agricole à la Réunion. La filière de la canne à sucre y joue un rôle prédominant : c'est le premier produit d'exportation et plus de la moitié des terres agricoles y sont consacrées. Il s'agit donc d'un pan essentiel de l'économie réunionnaise. Ce poids est non-négligeable. En effet, la fin des quotas sucriers imposés par l'Union Européenne fragilise le secteur en renforçant la concurrence. Dès lors, diversifier les sources de revenus de la population permet de réduire les risques en cas de retournement du marché du sucre.

Nous profitons de cet amendement pour souligner une nouvelle fois l'inacceptable pauvreté qui touche la population réunionnaise. La colère qui s'est exprimée ces dernières semaines sur l'île y puise en partie sa source. Il est nécessaire de la prendre en considération.

Dans le détail, il s'agit de rétablir les crédits tels que votés en première lecture par l'Assemblée nationale et de réaliser un transfert de crédits de 10 millions d'euros des crédits de l'action 21 et de l'action 23 réservée au développement du modèle exportateur du programme 149 vers un nouveau programme pour la diversification du secteur agricole des Outre-mer.